



RÈGLEMENT INTERCLUBS 2024/25

CENTRE-VAL DE LOIRE & PAYS DE LA LOIRE

Clubs N2 / Clubs Régionaux

Pour la saison 2024/25, les ligues du Centre-Val de Loire et des Pays de la Loire ont souhaité adapter le règlement FFA des championnats de France des Clubs.

Pour le Premier Tour du 4 mai 2025, ce règlement s'applique à tous les clubs des 2 ligues. Pour le Deuxième Tour du 18 mai 2025, il s'applique aux clubs N2 qualifiés pour la finale N2A mais ne faisant pas le déplacement, les clubs visant la montée en N2 et les clubs régionaux.

Pour participer aux interclubs, un minimum de 16 performances est requis. Si moins de 16 performances réalisées (disqualifications et abandons compris), l'équipe sera non classée et il lui sera impossible de participer au 2^{ème} Tour.

1 – PROGRAMME

Seuls les athlètes des catégories U18, U20, U23, Seniors et Masters peuvent y participer. Chaque club pourra présenter 2 athlètes dans chacune des épreuves individuelles suivantes :

Féminines : 100m – 200m – 400m – 800m – 1 500m – 3 000m – 100m haies – 400m haies – 3 000m marche – Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut – Poids – Disque – Marteau – Javelot

Masculins : 100m – 200m – 400m – 800m – 1 500m – 3 000m – 110m haies – 400m haies – 3 000m steeple – 5 000m marche – Hauteur – Perche – Longueur – Triple Saut – Poids – Disque – Marteau – Javelot

En outre, il pourra présenter une équipe dans chacun des relais 4x100m et 4x400m (Féminins + Masculins), soit 4 équipes.

Un même athlète pourra disputer, au maximum : **une course + un concours + un relais** OU **un saut + un lancer + un relais**. *La marche est classée dans les épreuves de courses.*

2 – RÉGLEMENTATION DES COURSES U18

Les U18 seront autorisés à participer à un relais 4x400m en plus d'une course **inférieure ou égale au 200m**.

En conséquence, un U18 a la possibilité de prendre part à une épreuve de 400m ou d'une distance supérieure ainsi qu'au relais 4x100m (mais pas au 4x400m) ou bien à l'épreuve soit du 200m, du 100m ou du 100/110m haies et à un des 2 relais (4x100m ou 4x400m).

Les U18M ne sont pas autorisés à participer au 3 000m steeple. Pas de 3000m steeple (84) au programme.

3 – RÉGLEMENTATION DES CONCOURS

Dans les concours de lancers, de saut en longueur et de triple saut, chaque athlète aura droit à 4 essais, quel que soit la division de son club.

4 – SAUT EN HAUTEUR

Pour les clubs N2 et ceux visant la montée en N2, les montées de barre seront les suivantes :

- **Hauteur F** : Une seule barre libre sous 1m20 (multiple de 10cm) – Barre à 1m20 – Puis montée de 5cm en 5cm.
- **Hauteur M** : Une seule barre libre sous 1m40 (multiple de 10cm) – Barre à 1m40 – Puis montée de 5cm en 5cm.

Pour les clubs régionaux, les montées de barre seront les suivantes :

- **Hauteur F** : Plusieurs barres libres sous 1m20 (multiple de 10cm) – Barre à 1m20 – Puis montée de 5cm en 5cm.
- **Hauteur M** : Plusieurs barres libres sous 1m40 (multiple de 10cm) – Barre à 1m40 – Puis montée de 5cm en 5cm.

Un concurrent restant seul en compétition ne pourra demander la hauteur de son choix à moins que celle-ci ne figure dans la progression de la montée de barre.

5 – SAUT À LA PERCHE

Pour les clubs N2 et ceux visant la montée en N2, les montées de barre seront les suivantes :

- **Perche F** : Une seule barre libre sous 1m80 (multiple de 20cm) – Barre à 1m80 – Puis montée de 20cm en 20cm jusqu'à 2m40 puis de 10cm en 10cm au-delà.
- **Perche M** : Une seule barre libre sous 2m40 (multiple de 20cm) – Barre à 2m40 – Puis montée de 20cm en 20cm jusqu'à 3m60 puis de 10cm en 10cm au-delà.

Pour les clubs régionaux, les montées de barre seront les suivantes :

- **Perche F** : Plusieurs barres libres sous 1m80 (multiple de 20cm) – Barre à 1m80 – Puis montée de 20cm en 20cm jusqu'à 2m40 puis de 10cm en 10cm au-delà.
- **Perche M** : Plusieurs barres libres sous 2m40 (multiple de 20cm) – Barre à 2m40 – Puis montée de 20cm en 20cm jusqu'à 3m60 puis de 10cm en 10cm au-delà.

Un concurrent restant seul en compétition ne pourra demander la hauteur de son choix à moins que celle-ci ne figure dans la progression de la montée de barre.

6 – TRIPLE SAUT

Planches autorisées pour les concours F et M : 7m / 9m / 11m / 13m.

7 – HAUTEUR DE HAIES / POIDS D'ENGINS

Les athlètes U18 et U20 concourent avec la hauteur de haies et le poids d'engins de leurs catégories respectives. **Un club peut néanmoins décider, s'il le souhaite, d'engager ses athlètes U18 ou U20 dans la catégorie Senior comme le prévoit la réglementation FFA des clubs N1.** Les athlètes U23, Séniors et Masters concourent avec la réglementation de la catégorie Séniors.

U18F : 100m haies (76) / 400m haies (76) / Poids (3kg) / Marteau (3kg) / Disque (1kg) / Javelot (500g)

U20F : 100m haies (84) / 400m haies (76) / Poids (4kg) / Marteau (4kg) / Disque (1kg) / Javelot (600g)

U23F - SEF – Masters F : 100m haies (84) / 400m haies (76) / Poids (4kg) / Marteau (4kg) / Disque (1kg) / Javelot (600g)

U18M : 110m haies (91) / 400m haies (84) / Poids (5kg) / Marteau (5kg) / Disque (1.5kg) / Javelot (700g)

U20M : 110m haies (99) / 400m haies (91) / Poids (6kg) / Marteau (6kg) / Disque (1.75kg) / Javelot (800g)

U23M – SEM - Masters M : 110m haies (106) / 400m haies (91) / Poids (7.26kg) / Marteau (7.26kg) / Disque (2kg) / Javelot (800g)

Le calcul des points se fait à la table hongroise pour toutes les catégories.

8 - OFFICIELS

Pour toute la journée de compétition, chaque club participant devra présenter et mettre à la disposition du Juge Arbitre et du directeur de réunion, un minimum de juges.

Quotas pour les clubs N2 et ceux visant la montée en N2 :

- **7 juges dont 2 juges de niveau chef juge**
- **Possibilité de présenter au maximum 1 Jeune Juge de niveau confirmé minimum** (Jeune Juge confirmé ou Jeune Juge expérimenté)
- **Possibilité de présenter au maximum 1 juge non qualifié** (obligatoirement à jour de sa licence)

Il sera infligé une pénalité de 1 000 points pour un officiel non présenté ou ne possédant pas la qualification prescrite, ou bien n'ayant pas officié pendant la totalité de la compétition, 1 750 points pour deux, 2 500 points pour trois, 3 250 points pour quatre, 4 000 points pour cinq, 4 750 points pour six et 5 500 points pour sept.

Quotas dans les clubs régionaux :

- **Entre 16 et 25 engagements – 3 juges dont 1 officiel régional minimum**
- **Entre 26 et 35 engagements – 4 juges dont 1 officiel régional minimum**
- **Entre 36 et 45 engagements – 5 juges dont 2 officiels régionaux minimum**
- **Au-delà de 46 engagements – 6 juges dont 3 officiels régionaux minimum**

Pénalités : 500 pts par juge manquant – 200 pts pour niveau de qualification insuffisante

En cours de compétition, un officiel a la possibilité d'être remplacé par un autre officiel appartenant au même club répondant au même critère de niveau de diplôme d'officiel. Cette possibilité de remplacement devra figurer explicitement et nominativement lors du dépôt de la liste des officiels du club.

9 – MUTATION DES ATHLÈTES

Le nombre d'athlètes mutés et/ou étrangers est limité dans une équipe : 8 athlètes (Hommes ou Femmes) sans autre contrainte (date de prise de licence et/ou compétition avant le 1er tour).

10 – FINALES DU 18 MAI 2025 & CLASSEMENT DES CLUBS

Finale N1A (18 clubs) :

Le règlement FFA du livret des règlements des compétitions nationales s'applique aux clubs engagés en finale de N1.

Changements de division : Le 1^{er} de chaque poule monte en Elite 2 ; le dernier de chaque poule descend en N1B ainsi que les 2 plus mauvais totaux des clubs classés derniers de chaque poule.

Finale N1B (30 clubs) :

Le règlement FFA du livret des règlements des compétitions nationales s'applique aux clubs engagés en finale de N1.

Changements de division : Le 1^{er} de chaque poule monte en N1A. Le dernier de chaque poule descend en N2. Une comparaison est ensuite faite entre les 3 plus mauvais totaux de N1B et les 6^{ème}, 7^{ème} et 8^{ème} totaux de N2. Les 3 meilleurs totaux évoluent en N1B.

Division N2 (24 clubs) :

Le règlement FFA du livret des règlements des compétitions nationales s'applique aux clubs présents sur le site de la poule N2A, ayant déclaré jouer une accession en N1 en 2026. Après le premier tour 2025, les 8 meilleurs totaux parmi les 24 clubs de N2 seront considérés finalistes donc sans risque de rétrogradation au Deuxième Tour. Ces 8 clubs auront l'obligation d'informer leur CSO régionale (avant le lundi 5 mai à minuit) de leur choix de se déplacer ou non à la Roche-

sur-Yon (P-L), lieu de la finale de N2A, afin d'y jouer une accession éventuelle à la N1 en 2026. Les clubs de N2 ne participant pas à la finale N2A seront regroupés avec les clubs régionaux.

Changements de division : Les 5 meilleurs totaux des finales N2A montent en N1B ; Le plus petit total de chaque interrégional descend en Régional. Une comparaison est ensuite faite entre les 3 plus mauvais totaux de N2 (CEN+PL) et les 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} totaux de Régional (CEN+PL). Les 3 meilleurs totaux évoluent en N2.

Division Régionale :

Les clubs régionaux, ainsi que les clubs de N2 ne participant pas à la finale N2A, seront regroupés dans la poule la plus proche géographiquement parmi les trois sites retenus pour le Deuxième Tour. C'est le règlement interrégional suivant qui s'applique pour ces clubs.

Changements de division : Le meilleur total de la division Régionale (CEN+PL) monte en N2.